



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept juin à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt et un juin, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024CC7-1-2-51

OBJET : BUDGET PRINCIPAL

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	:	M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	:	M. GIL Mathieu (en remplacement de M. MARTIN Henri)
Commune de CASTELSAGRAT	:	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	M. TERRENNE Jean-Paul (pouvoir donné à M. RENAUD Olivier)
Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina (pouvoir donné à M. ALARY Alain)
Commune d'ESPALAIS	:	M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	:	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	:	M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette (pouvoir donné à M. BENOIT Pascal)
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BARROS Gérard (pouvoir donné à M. BOUYAT Daniel) : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	:	Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	:	M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine (pouvoir donné à M. DOUSSON Bruno)

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de LE PIN : M. RATTO Stéphan

Commune de MALAUSE : Mme MAERTEN Marie Bernard
: M. RAUZY Jean

Commune de MANSONVILLE : Mme GUIZOT Danièle (en remplacement de Mme ESCUDE Vanessa)

Commune de PERVILLE : M. DELFARIEL Eric

Commune de POMMEVIC : M. DELACHOUX Jean Paul

Commune de SAINT ANTOINE : M. DUPUY Jean

Commune de SAINT CIRICE : M. BENVENUTO Raymond

Commune de SAINT CLAIR : M. BONGIOVANNI Gérard

Commune de SAINT PAUL D'ESPIS : M. MARCHIOL Lido

Commune de ST VINCENT LESPINASSE : M. BOYER Serge

Commune de SISTELS : Mme CHAPUS Marie-Dominique (en remplacement de M. BOISSEAU Christophe)

Commune de VALENCE D'AGEN : M. BAYLET Jean Michel
: M. GROUSSOU Bernard
: Mme LECORRE Christiane
: M. LOPES Ernest
: Mme PERE Catherine (a donné pouvoir à Mme LECORRE Christiane)
: M. ZANIN Daniel
: Mme HOHOL Elisabeth
: M. ZMUDA Patrick
: Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de DONZAC : Mme GAILLARD Elisabeth

Commune de MERLES : M. SERGAS Serge

Commune de MONTJOI : M. EURGAL Christian

Commune de SAINT LOUP : M. REBEL Stéphane

Commune de SAINT MICHEL : M. DUPOUY Joël

Commune de VALENCE D'AGEN : Mme BRU Laetitia
: M. GIL Philippe
: Mme LAROUSSINIE Francine

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Monsieur Guy MERIEL a été désigné Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

2024CC7-1-2-51

OBJET : BUDGET PRINCIPAL

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales mentionne que dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Le maire peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

L'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que ces dispositions s'appliquent également au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale. En conséquence, il est proposé d'élire un président durant le vote des comptes administratifs.

Après avoir entendu l'exposé relatif au compte administratif 2023 du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés N-1		4 338 739,36 €	5 865 472,32 €	
Opérations de l'exercice	37 879 851,70 €	40 483 992,19 €	8 954 139,29 €	12 397 567,13 €
Résultats de l'exercice		2 604 140,49 €		3 443 427,84 €
Résultats de clôture		6 942 879,85 €	2 422 044,48 €	
Reste à réaliser			2 290 745,42 €	2 260 178,83 €
RESULTATS CUMULES		6 942 879,85 €	2 452 611,07 €	

Le Président propose donc :

- d'arrêter les résultats des différentes sections budgétaires,
- d'adopter le compte administratif 2023,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, 1 non participation au vote (Monsieur Le Président)

DÉCIDE

- d'arrêter les résultats des différentes sections budgétaires,
- d'adopter le compte administratif 2023,

- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

Fait à Valence d'Agen, le 27 juin 2024
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 28 juin 2024

Le secrétaire de séance
Monsieur le Maire GASQUES

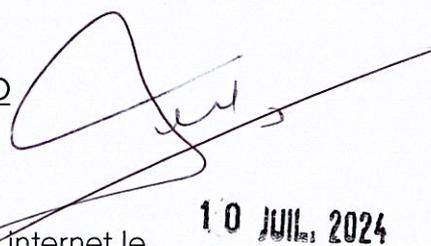


Guy MERIEL



P/Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives,
Le Vice Président,

Olivier RENAUD



Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le

10 JUL. 2024

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le

10 JUL. 2024

AR Préfecture

BUDGET PRINCIPAL VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20240627-2024CC7_1_2_51-BF

Numéro d'acte : 2024CC7_1_2_51

Date de décision : 27/06/2024

Nature : DOCUMENTS_BUDGETAIRES_ET_FINANCIERS

Code matière : 7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires / documents budgétaires (et délibérations correspondantes))

Fichier acte : PREFCC2R_10202309_seal.xml

Fichier(s) annexes(s) : ETAT_RAR_2023-2024_CC2R_DEPENSES.pdf
ETAT_RAR_2023-2024_CC2R_RECETTES.pdf
PAGES_SIGNATURES_CA2023_PRINCIPAL.pdf
PRESENTATION_CA2023_PRINCIPAL.pdf
2024CC7-1-2-51 BUDGET PRINCIPAL VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 10/07/2024 09:27:54

Date de réception de l'AR : 10/07/2024 09:30:32